

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2023**

Délibération n° 2023-08-102

Date de la convocation : 16 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 9

Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-deux décembre deux-mil-vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre

Procurations :

ROCHETIN Pascale procuration à MANDON Geneviève
SEUX Christian procuration à DUCREUX Vincent
ROCHETTE Yvette procuration à CHAVANA Jean-Luc
THOUMY Denis procuration à TEYSSIER Michel
DUCHAMP Françoise procuration à SANTIAGO François
EBOLI Laure procuration à LAROIX Laurence
MERLE Evelyne procuration à LESCANNE Etienne
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène
FAURE Pascal procuration à BESSON Hélène

Absents excusés :

Secrétaire : LARGERON Olivier

OBJET : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal des dispositions qui s'appliquent pour l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'année 2024.

Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière de l'Etat en vue de la réalisation des projets suivants qui pourront être réalisés au cours de l'année 2024 :

- Travaux de rénovation énergétique et de remplacement du système de chauffage de l'école publique de l'Etang et création d'un réseau de chaleur – phase 2
- Construction d'un Espace Loisirs et Vie Sociale Intergénérationnel et Multi-Activités à la Croix de Garry

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE ces projets.
- DECIDE de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2024.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIE CONFORME.
A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 22 décembre 2023.

Le Maire
Vincent DUCREUX